



Nidda

Michna 4 - Chapitre 3

הַמִּפְּלֵת סָנְדָּל אוֹ שְׁלִיָּא, תֵּשֵׁב לְזָכַר וּלְנִקְבָּהּ. שְׁלִיָּא בַּבַּיִת, הַבַּיִת
טָמֵא. לֹא שֶׁהַשְּׁלִיָּא לָלֵד, אֲלָא שְׁאִין שְׁלִיָּא בְּלֹא לָלֵד. רַבִּי שְׁמַעוֹן
אוֹמֵר, נִמּוּק הַלֵּל עַד שֶׁלֹּא יֵצֵא:

Si elle expulse une sandale ou un placenta, elle devra observer le nombre de jours d'impureté et de pureté requis pour une femme et un homme. Si un placenta se trouve dans une maison, la maison est impure, non pas parce qu'un placenta est un fœtus, mais parce qu'il ne peut y avoir de placenta sans fœtus. Rabbi Chimon dit : le fœtus [qui était dans le placenta] s'est dissous [dans le sang et a été annulé] avant de sortir [et donc la maison n'est pas impure].



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions